

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 953/2016
Date: 24 août 2016
Direction: Direction des finances
N° d'affaire:
Classification: Non classifié

Stratégie fiscale du canton de Berne. Bases et objectifs à l'horizon 2022. Rapport du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction des finances,

arrête:

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport «Stratégie fiscale du canton de Berne – Bases et objectifs à l'horizon 2022».
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Toutes les Directions
- Chancellerie d'Etat